



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 25 juin 2014

Le mandat pour le nettoyage du centre scolaire de Moréchon a été attribué à l'entreprise Honegger SA, Sion

Le Conseil communal a nommé M. Bruno Morisod, agent auprès de la police municipale. Il entrera en fonction le 4 août prochain.

Les produits de nettoyage, les distributeurs essuie-mains et les chariots à multi-usage pour le nouveau bâtiment scolaire ont été attribués à la maison Walco, Sion.

Mmes Catherine Bruchez, Grace Varone, Cédrine Favre et Maria Biollaz ont été nommées concierges auxiliaires pour le nouveau bâtiment scolaire de Moréchon.

Mme Georgette Héritier remplace Mme Yvette Luyet qui a fait valoir son droit à la retraite pour assurer le nettoyage du bâtiment scolaire de Granois. Mme Magali Luyet remplace Mme Rosa Reynard pour le bâtiment « le carré magique ».

Le Conseil communal a introduit une nouvelle classification pour les cafés-restaurants pour la taxe variable liée à la gestion des déchets, à savoir :

- groupe 1 jusqu'à CHF 100'000.—de chiffres d'affaires
- groupe 2 de CHF 100'001.—à CHF 300'000.—de chiffres d'affaires
- groupe 3 plus de CHF 300'000.—de chiffres d'affaires

Le Conseil communal a donné son accord pour l'achat de la parcelle no 659, plan no 7, cette parcelle étant traversée par de nombreuses conduites communales.

Un accord de principe a été donné par le Conseil communal pour réaliser un projet plus affiné d'un système de pesée pour la déchetterie du Pécolet, un système intégré dans le réaménagement global du site.

Les salles de classe ayant été déplacées dans le nouveau bâtiment scolaire, la Maison de Commune sera transformée. Des bureaux seront aménagés au 2^{ème} étage et la salle d'exposition sera agrandie sur toute la surface des combles.

Le Conseil communal décide de lancer le concours d'architecture selon la procédure sélective, dont le but est le choix d'un projet en vue de construire un centre commercial et aménager la rue du Stade. A ce stade de la procédure, le programme est encore évolutif. M. Pascal Varone, architecte, est nommé président du jury.

Une inspection des bâtiments scolaires, en matière de lutte contre l'incendie, s'est déroulée en mai dernier. Il en ressort que divers travaux et adaptations doivent être réalisés pour que ces bâtiments soient aux normes en matière de protection contre l'incendie. Le Conseil communal adhère à la proposition d'attribuer un mandat à la société HPrévention sàrl par M. Roger Héritier.

Le bassin d'accumulation des Grandes Gouilles a été visité le 18 juin dernier. Le niveau du lac est supérieur à celui prévu. Le volume correspond à environ deux mois de consommation d'eau potable.

Le Conseil bourgeoisial a donné son accord pour vendre au propriétaire de la parcelle no 215 la parcelle bourgeoisiale no 1853.